

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES ETCHÉMINES  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE - DÉROGATION MINEURE**

Cinq personnes sont présentes à l'assemblée publique. Mme Gilbert explique la demande et indique que le comité de consultation d'urbanisme recommande l'acceptation de cette dérogation. Aucune question n'est soulevée par les personnes présentes.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 septembre 2015, À 19 HEURES 30 À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Siège #2 - Guylaine Jacques  
Siège #3 - Renée Lessard  
Siège #4 - Charles Vachon  
Siège #5 - Rock Carrier  
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, secrétaire-trésorière adjointe agit comme secrétaire.

**1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

197-09-2015

**2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- **• 01 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DÉROGATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- **• 02 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **• 03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - **• 03.01 - Séance ordinaire du 10 août 2015**
- **• 04 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - **• 04.01 - Approbation de la liste des comptes du mois**
  - **• 04.02 - FINANCEMENT D'UN CENTRE CANCÉROLOGIE**
  - **• 04.03 - TRANSFERT POSTE DIRECTRICE-GÉNÉRALE & ADJOINTE**
- **• 05 - LÉGISLATION**
- **• 06 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**
  - **• 06.01 - Compte-rendu du directeur incendie**
- **• 07 - VOIRIE TRANSPORT**
  - **• 07.01 - Rapport de l'inspecteur**
  - **• 07.02 - Résultats soumission asphalte**
- **• 08 - HYGIÈNE DU MILIEU**
- **• 09 - ASSAINISSEMENT**
  - **• 09.01 - Branchements rue Dallaire - signature entente**
  - **• 09.02 - Déphosphatation**
    - **• 09.02.01 - Autorisation**
  - **• 09.03 - Résultats appel d'offres: Ajout d'un système de déphosphatation à la station de traitement des eaux usées**
- **• 10 - URBANISME**
  - **• 10.01 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**
  - **• 10.02 - DÉROGATION MINEURE 375, ROUTE 204**
- **• 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
  - **• 11.01 - Politique Familiale**
- **• 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
  - **• 12.01 - Activité Loisirs**
  - **• 12.02 - Bibliothèque**

- • 12.03 - INFO RESSOURCES LOISIRS
- • 13 - CORRESPONDANCE
- • 13.01 - Réponse à une résolution concernant le Pacte fiscal
- • 13.02 - RENCONTRE SAINES HABITUDES DE VIE
- • 13.03 - VISION FEMME
- • 13.04 - PUBLICITÉ ET CHEMINS EN FORME ET À PETITS PAS  
0 À 5ANS
- • 13.05 - DEMANDE FERMIÈRES
- • 13.06 - Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins
- • 13.07 - CATHERINE DE LONGPRÉ CAMPAGNE ANNUELLE
- • 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- • 15 - VARIA
- • 15.01 - Demande de la Fabrique de Ste-Rose
- • 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants: 15.02 - Huile à chauffage, point 15.03 - Écran bureau.  
ADOPTÉE

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

198-09-2015

**3.1 - Séance ordinaire du 10 août 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2015 soit accepté tel que rédigé.  
ADOPTÉE

**4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

199-09-2015

**4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Guylaine Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, au montant de 80 370.40\$ pour la Municipalité, et 9 496.21\$ pour Etchemins en forme soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 03-2011 sur le contrôle et le suivi budgétaire.  
ADOPTÉE

200-09-2015

**4.2 - FINANCEMENT D'UN CENTRE CANCÉROLOGIE**

ATTENDU QU'en Chaudière-Appalaches, plus de 2 600 personnes reçoivent un diagnostic de cancer chaque année et 1 400 devront recevoir des traitements de radio-oncologie;  
ATTENDU QUE ces patients doivent actuellement recevoir ces traitements hors région;  
ATTENDU QUE le gouvernement du Québec investira plus de 168 M\$ pour la construction du **Centre régional intégré de cancérologie de Chaudière-Appalaches** (CRIC);  
ATTENDU QUE la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis lance la plus grande campagne majeure de son histoire visant à amasser la somme de 38 M\$ sur 5 ans pour la mise en place d'un continuum de soins et de services autour du cancer;  
ATTENDU QUE l'objectif est d'atteindre la somme totale de 2 000 000 \$ provenant des villes, municipalités et paroisse de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis s'engage à verser la somme de 1 000 000 \$ à cette campagne;

ATTENDU QUE les MRC et leurs municipalités constituantes en Chaudière-Appalaches qui seront desservies par le futur **Centre régional intégré de cancérologie de Chaudière-Appalaches** (CRIC) sont sollicitées en fonction de la population provenant de leur territoire;

ATTENDU QU'un plan de visibilité, qui pourrait être par MRC et leurs municipalités constituantes reste à être négocié afin de refléter la contribution globale;

ATTENDU QU'un protocole régissant des modalités de ce partenariat sera rédigé et qu'un comité tripartite ayant comme responsabilité le suivi annuel de l'entente sera composé de représentants de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis et des MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford s'engage à verser la somme de 0.75\$ par habitant à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis à compter de l'année 2015, et ce pour cinq (5) ans.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis à l'attention de Nathalie Samson ([nathalie\\_samson@ssss.gouv.qc.ca](mailto:nathalie_samson@ssss.gouv.qc.ca)).

ADOPTÉE

201-09-2015

#### **4.3 - TRANSFERT POSTE DIRECTRICE-GÉNÉRALE & ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière en poste désirait céder son poste afin de prendre le poste d'adjointe;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont rencontré Mme Linda Gilbert afin de négocier les termes du contrat d'embauche de celle-ci au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** M<sup>me</sup> Linda Gilbert soit promue au poste de directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

**QU'**elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, tous les documents afférents à son poste.

QUE Mme Lyse Audet soit nommée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, elle est par le fait même autorisée à signer les documents officiels de la Municipalité. Mme Audet signera un contrat de travail à titre de directrice générale adjointe mais conservera tous ses conditions et avantages qu'elle avait à titre de directrice générale.

Que le maire soit par la présente autorisé à signer les nouveaux contrats.

ADOPTÉE

#### **5 - LÉGISLATION**

Aucun point ce mois-ci

#### **6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**

202-09-2015

##### **6.1 - Compte-rendu du directeur incendie**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil désirent que des démarches soient faites pour recouvrer le montant payé pour la réparation de l'échelle à perche en 2013, puisqu'il s'est avéré qu'il y aurait eu un rappel sur ces échelles suite à la réparation de celle de la Municipalité. Un défaut de fabrication a été constaté sur un lot de fabrication de l'année 2009.

ADOPTÉE

#### **7 - VOIRIE TRANSPORT**

##### **7.1 - Rapport de l'inspecteur**

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

203-09-2015

## 7.2 - Résultats soumission asphalte

Des appels d'offres sur invitation ont été envoyés à trois soumissionnaires, ceux-ci ont répondu à notre invitation:

SOUSSIONNAIRES	Avant taxes Mélange ESG-14	À LA TONNE	À LA TONNE	Prix total
		PAVEUSE	PAVEUSE	de la soumission taxes incluses
Pavage Abénakis	112,00\$	112,00\$		47 098.35\$
Construction BML	133.40\$	147.00\$		63 421.46\$
Pavage Sartigan	136.25\$	128.64\$		60 283.69\$

### **IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Charles Vachon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Pavage Abénakis au montant de 47 098.35\$ est accepté. Le montant total payé sera déterminé par le tonnage étendu selon les coupons de pesées fournis. QUE le devis d'appel d'offres sur invitation, l'addenda numéro 1, l'offre de services incluant toutes les annexes, bordereau de soumission ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

ADOPTÉE

## 8 - HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point ce mois-ci

## 9 - ASSAINISSEMENT

204-09-2015

### 9.1 - Branchements rue Dallaire - signature entente

ATTENDU QUE M. Mario Provençal et Mme Louise Dion, propriétaires du 180, rue Dallaire et Monsieur Gervais Roy et Madame Céline Sylvain, propriétaires du 190, rue Dallaire à Sainte-Rose-de-Watford, ont manifesté leur intention de faire leurs branchements d'égout sanitaire sur le réseau municipal;

ATTENDU QUE pour les desservir, la municipalité a effectué les travaux nécessaires pour ajouter deux branchements;

ATTENDU QUE les demandeurs étaient en accord avec le partage des coûts à 50% pour la municipalité et 25% pour chacune des propriétés;

### **IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Richard Fauchon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec l'ajout de deux branchements pour desservir M. Provençal, Mme Dion, M. Roy et Mme Sylvain à la condition qu'ils respectent le contenu de la présente résolution.

QU'une entente contenant les conditions de la présente résolution sera préparée et que cette entente devra être signée.

QUE les propriétaires ont fait leurs demandes de permis de construction de branchement à l'égout et ont pris connaissance du contenu des règlements 01-2005 et 02-2005.

QUE les taxes imposées à tous les contribuables qui sont desservis, *tarif fixe opération et tarif fixe unité desservi*, leur seront chargées au prorata des mois qu'ils auront utilisé le service pour l'année 2015.

QUE les propriétaires sont responsables de leur branchement.

QUE l'entente sera signée par le maire et la directrice générale ou son adjointe, ainsi que par les personnes concernées et une copie sera conservée au dossier de chacun.

Chaque propriétaire s'engage à aviser tout nouvel acquéreur, et celui-ci sera

soumis au respect de ces engagements.  
ADOPTÉE

205-09-2015

## 9.2 - Déphosphatation

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'ajout d'un système de déphosphatation à sa station d'épuration;  
ATTENDU QUE la directrice générale a confirmé l'engagement de la municipalité à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, quant à la conformité de ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux d'ajout d'un système de déphosphatation à la station d'épuration.

ADOPTÉE

### 9.2.1 - Autorisation

Documents joints: Certificat d'autorisation et lettre du MDDELCC concernant l'ajout d'un système de déphosphatation.

206-09-2015

## 9.3 - Résultats appel d'offres: Ajout d'un système de déphosphatation à la station de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié sur [SE@O](#) (Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) tel que requis par la Loi;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité effectuée par la firme WSP des soumissions reçues :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
<b>Les Constructions Binet Inc.</b>	<b>338 026.50\$</b>
<b>Giroux-Lessard Ltée</b>	405 688.07\$
<b>Nordmec Construction Inc.</b>	468 509.56\$
<b>T.G.C.</b>	356 450.15\$

CONSIDÉRANT la recommandation de notre firme d'ingénieurs dans ce dossier, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les constructions Binet inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le mandat pour l'ajout d'un système de déphosphatation à la station d'épuration soit confié à Les constructions Binet Inc. au montant de 338 026.50\$ (taxes incluses). **QUE** le devis d'appel d'offres numéro 151-03480-00, l'addenda numéro 1, l'offre de services incluant toutes les annexes, bordereau de soumission ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties. **QUE** la présente résolution soit transmise aux quatre (4) firmes ayant déposé une offre de services.

ADOPTÉE

## 10 - URBANISME

### 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

207-09-2015

### 10.2 - DÉROGATION MINEURE 375, ROUTE 204

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil acceptent la demande de dérogation mineure pour le 375, Route 204, tel que recommandé par le Comité consultatif d'Urbanisme. Les membres du conseil abondent dans le même sens que le CCU en tenant compte que lors de l'achat par les nouveaux propriétaires en

2013, selon le certificat de localisation émis, la construction était conforme. L'amélioration apportée au garage par le nouveau propriétaire depuis, n'a qu'ajouté de la valeur au bâtiment et la superficie de l'agrandissement (ou reconstruction) projeté, était déjà présente en 2013, et ne causera pas de préjudice aux voisins.  
ADOPTÉE

## **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **11.1 - Politique Familiale**

Les présentations de films au Centre multi recommencent ce mois-ci.

## **12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

208-09-2015

### **12.1 - Activité Loisirs**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
DE faire paraître une offre d'emploi dans le journal municipal pour l'embauche d'un animateur (trice) pour des activités dans la municipalité.  
ADOPTÉE

### **12.2 - Bibliothèque**

### **12.3 - INFO RESSOURCES LOISIRS**

## **13 - CORRESPONDANCE**

### **13.1 - Réponse à une résolution concernant le Pacte fiscal**

209-09-2015

### **13.2 - RENCONTRE SAIN HABITUDE DE VIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Guylaine Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
D'autoriser Mme Linda Gilbert à assister à la soirée de formation et d'information sur les saines habitudes de vie et la Politique familiale municipale qui aura lieu le 10 septembre 2015 à 17h à Lac-Etchemin.  
ADOPTÉE

### **13.3 - VISION FEMMES**

### **13.4 - PUBLICITÉ ETCEHEMINS EN FORME ET A PETITS PAS 0 À 5ANS**

### **13.5 - DEMANDE FERMIÈRES**

Répondre que le problème d'infiltration va se corriger avec le changement du parcours des dalles.

### **13.6 - Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins**

Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, le 30 septembre 2015 à Ste-Claire.

210-09-2015

### **13.7 - CATHERINE DE LONGPRÉ CAMPAGNE ANNUELLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**  
QUE la municipalité désire faire l'achat d'un billet de la loterie de la Fondation Catherine de Longpré au coût de 20\$.  
ADOPTÉE

### **13.8 - Demande commandite AQDR Beauce-Etchemins**

Demande non retenue.

## 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 15 - VARIA

211-09-2015

### 15.1 - Demande de la fabrique de Ste-Rose

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Guylaine Jacques  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les membres du conseil sont en accord avec l'utilisation de la salle J.A. - Nadeau pour les activités eucharistiques de l'hiver 2015-2016.  
ADOPTÉE

212-09-2015

### 15.2 - Huile à chauffage et diesel

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Rock Carrier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De préparer des appels d'offres pour la fourniture d'huile à chauffage et de diesel pour la prochaine année.  
ADOPTÉE

213-09-2015

### 15.3 - Écran d'ordinateur

**IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Renée Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'achat d'un écran pour l'ordinateur du bureau des secrétaires au coût d'environ 200\$.  
ADOPTÉE

214-09-2015

### 15.4 - Voie ferrée Grand-Ligne

ATTENDU QUE nous avons fait des démarches afin que la Municipalité de Lac-Échemin procède à la réparation de la voie ferrée située sur la Route du Sanctuaire;

ATTENDU QU'aucune réparation n'a à ce jour été effectuée et que l'endroit demeure très dangereux pour les usagers;

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE demander à la Municipalité de Lac-Échemin de nous faire un suivi concernant notre demande de procéder à la réparation de la voie ferrée afin de la rendre plus sécuritaire pour les usagers et en particulier pour faciliter le passage des camions de déneigement et du service incendie lors d'entraide.  
ADOPTÉE

215-09-2015

### 15.5 - Inscription pompier 1

**IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Richard Fauchon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser l'inscription de M. Simon Carrier à la formation Pompier 1 qui commencera à la fin septembre 2015.  
ADOPTÉE

216-09-2015

## 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles Vachon  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h00.  
ADOPTÉE

---

Hector Provençal  
Maire

Linda Gilbert  
Directrice générale

**Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

---

Hector Provençal  
Maire